

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241209-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20241209

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Sainte-Christine, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 02/12/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 59

Votants : 68 (dont 2 doubles voix et 7 pouvoirs)

**Objet : Délibération Autorisant à Payer un Quart de l'Investissement avant le
Vote du BP 2025**

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il sera nécessaire de pouvoir payer des factures d'investissement dès le début d'année 2025 (notamment des factures de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement de la Maison des Combrailles et en lien avec la prestation de révision du SCoT).

Pour ce faire, il rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, *article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget (*remboursement emprunt Manoir de Veygoux le 25/01 par exemple*).

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241209-DE
Reçu le 13/01/2025
Publié le 13/01/2025

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses correspondant à un quart du budget 2024 seraient les suivantes :

IMPUTATIONS BUDGETAIRES			BP 2024+DM	Autorisations 2025
CHAPITRE 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
20	2031	Frais d'Etudes	15 000,00 €	3 750,00 €
20	202	Frais réalisation de documents d'urbanisme	64 847,34 €	16 211,84 €
20	2051	Concessions et droits similaires	10 000,00 €	2 500,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
20	2158	Autres installations diverses	30 815,95 €	7 703,99 €
20	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	34 000,00 €	8 500,00 €
633	2152	Installation de voiries : signalétique touristique	120 000,00 €	30 000,00 €
20	238	Avances commandes immo corporelles	12 312,66 €	3 078.16 €
		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	286 975,95 €	71 743.99 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE : le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20241218-DCS20241209-DE
 Reçu le 13/01/2025
 Publié le 13/01/2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 DECEMBRE 2024**A STE-CHRISTINE****Liste des Présents**

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPIN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Durmignat	Nathalie NIAUX
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Hilaire les Monges	Patrick ROCHETTE
Saint-Myon	Jean-Pierre MUSELIER
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Savennes	Audrey MANUBY
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhé	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Olivier GLOWACKI

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
AR Prefecture 063-256301375-2025 Reçu le 13/01/2025 Publié le 13/01/2025 Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	Julien PERRIN Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Ours	Audrey MANUBY
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- POUVOIR)
Bromont-Lamothe (excusés)	Bussièrès-près-Pionsat (excusée)
Charensat (excusées)	Château-sur-Cher (excusé)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Giat (excusé)	Jozerand (excusé)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Crouzille
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées - POUVOIR)	Messeix
Miremont (excusé)	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée)	Montel-de-Gelat (excusé)
Montfermy	Pionsat (excusé)
Pontaumur (excusé - POUVOIR)	Queuille (excusé)
Saint-Angel	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Georges-de-Mons (excusée)
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé)	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)	Saint-Priest-des-Champs
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Sauvagnat (excusé)
Teilhède (excusé)	Tralaigues (excusée)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusés - POUVOIR)	

Communautés de communes :

Madame Yannick BONY, excusée - **POUVOIR**
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé-**POUVOIR**
Monsieur Gérard VENEULT, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusée)
Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)